

ans auparavant, les chiffres de l'*impôt payé* comprennent des arrérages de taxes imposées les années précédentes et même des paiements d'avance d'impôt non échu durant l'année d'observation. En vertu du présent système, des sommes considérables sont perçues tous les mois des particuliers ou de leurs employeurs durant l'année d'imposition auxquelles elles sont applicables. Les analyses d'*impôts payés* n'ont pas actuellement la même signification qu'auparavant, sauf comme indication de la tendance des perceptions en général; ce sont les analyses de taxes *imposées pour l'année d'imposition* qui ont maintenant le plus d'importance. Ce nouveau système permettra d'établir une comparaison beaucoup plus étroite entre les chiffres du revenu imposé et ceux des impôts perçus sur ce revenu que ne le faisaient les chiffres antérieurs des revenus imposés et des taxes effectivement perçues.

L'adaptation des données de l'impôt sur le revenu à la nouvelle base serait une tâche formidable même en temps normal; faire le changement à un moment où le domaine étendu de l'impôt sur le revenu embrasse à peu près toute la nation rend la chose encore plus difficile. Les tableaux suivants ne peuvent présenter que la première phase de cette transition.

La décision d'effectuer le changement a été inspirée par l'intérêt croissant dans les statistiques de l'impôt sur le revenu au point de vue économique et social. Les statistiques, croit-on, ont maintenant acquis suffisamment d'importance pour être présentées sous forme de relevé national comprenant le revenu gagné par tous les contribuables et les impôts perçus sur ce revenu au cours d'une année civile ou d'imposition déterminée. Selon le nouveau système, les statistiques porteront sur l'année durant laquelle le revenu a été gagné par le contribuable, et tous les revenus gagnés en 1941 seront réunis pour former les statistiques de l'année d'imposition 1941 sans tenir compte de l'époque à laquelle les impositions sont faites par le Ministère. Voilà une description du changement de système sous son aspect le plus vaste.

Sous-section 1.—Statistiques des perceptions

Perceptions basées sur l'année financière.—Les statistiques de la perception sont réunies par la section de la comptabilité au moment où s'effectuent les paiements; elles ont donc le mérite d'être très à jour. Leur opportunité a été mise en valeur au cours des dernières années par l'adoption du système d'"acquiescement au fur et à mesure", en vertu duquel les impôts sont perçus effectivement durant l'année où le revenu est gagné et, en moyenne, environ dix mois avant que le contribuable ne remplisse réellement une formule d'impôt sur le revenu. Les paiements de la plupart des contribuables sont faits toutefois par leurs employeurs et un chèque d'un seul employeur peut couvrir l'acquiescement de l'impôt de centaines d'employés. A cette phase, il est donc impossible d'associer les versements perçus aux individus qui, en dernière analyse, payent les taxes. Pour cette raison les statistiques de la perception comme telles ne peuvent pas être rattachées étroitement aux personnes taxées, et tous les tableaux statistiques qui tentent de décrire le contribuable par occupation ou catégorie de revenus doivent être basés sur le rapport de l'impôt sur le revenu complété par le contribuable plusieurs mois après l'acquiescement de son impôt.

Comme il est fait remarquer plus haut toutefois, les statistiques de la perception, si elles sont interprétées au regard du taux de l'impôt, servent à indiquer la tendance générale du revenu sur lequel l'impôt est perçu, bien avant les données de l'imposition.

Les statistiques paraissant dans le tableau 1 représentent les perceptions annuelles établies d'après l'année financière du gouvernement.